RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

SÉANCE: le 30 novembre 2021

Délibération n°: 21-11-21

7.1 Décisions budgétaires

Objet : Ouverture de crédits en section d'investissement avant adoption BP 2022

Nombre de membres en exercice: 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour: 24

Vote Contre: 0

Abstention: 0

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le trente novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-quatre novembre deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Dominique CORREA - Dorothée MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY

ÉTAIENT EXCUSÉES:

Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT Tiphanie OTLET a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

<u>ÉTAIENT ABSENTS</u>

Claudine GENARD Isabelle DUFRENNE Abdel-Aziz AITLAMAALEMAHMED

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-1

CONSIDÉRANT que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CONSIDÉRANT que cette autorisation permet ainsi d'assurer une continuité des investissements sans interruption jusqu'au vote du budget. Les crédits correspondants sont intégrés au budget primitif lors de son adoption.

CONSIDÉRANT que pour information, le quart des crédits des dépenses d'équipement inscrits au budget 2022 s'élève à 227 586 €.

Envoyé en préfecture le 07/12/2021 Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le

ID: 059-215904590-20211207-21_11_20-DE

Crédits ouverts au BP précédent - Opérations réelles	propositions nouvelles au BP 2021 (hors RAR)	DM au BP 2021	Total BP + DM	crédits pouvant être ouverts par l'assemblée
Chopitres				000000000000000000000000000000000000000
chap 10	65 328,00 €		65 328,00 C	16 332,00
chap 20	25 440,00 €	6 490,00 €	31 930,00 (7 982,50
chap 204	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
chap 21	381 8€0,23 €	273 259,00 (655 139,23 (163 784,81
chap 23	48 900,00 €	2 5€0,00 €	51 480,00 C	12 870,00
Opérations				
OP118	13 920,00 €	0,00 €	13 920,00 €	3 480,00
OP132	92 550,00 €	0,00 €	92 550,00 C	23 137,50
TOTAUX	628018,23 €	282 329,00 €	910 347,23 €	227 586,81

CONSIDÉRANT la présentation en commission finances réunie le 23 novembre 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

Article 1 : d'accepter l'ouverture de crédits au titre des dépenses nouvelles, sur le budget primitif 2022, pour un total de 152 328 € répartis comme suit :

> Opérations :

- Compte 21318 Autres bâtiments

- Compte 2151 - OP132 - 813 Travaux de voirie 10 000 € - Compte 2188 - OP118 - 814 Eclairage public 3 000 € > Opérations non affectées :				
- Comple 10223	Taxe locale d'équipement	65 328 €		
- Compte 2051	Licences et concessions	2 000 €		
- Compte 2128	Autres agencements et aménagements de terrair			
		5 000 €		
- Compte 2183	Matériel informatique	2 000 €		
- Compte 2184	Mobilier	1 000 €		
- Compte 2188	Autres matériels	10 000 €		
- Compte 21311	Hôtel de ville	10 000 €		
- Compte 21312	Bâtiments scolaires	3 000 €		

Article 2: de reprendre ces ouvertures de crédits dans le budget primitif 2022.

41 000 €

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le



ID: 059-215904590-20211207-21_11_20-DE

Sandrine GOMBERT

SÉANCE: le 30 novembre 2021

Délibération n°: 21-11-21

7.1 Décisions budgétaires

Objet : Ouverture de crédits en section d'investissement avant adoption BP 2022

Ainsi fait et délibéré en séance, Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés Pour extrait certifié conforme

Malrie de Petite-Forêt

Acte affiché le :

0 7 DEC. 2021

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Sandrine COMBER

